

voiture de particulier à particulier

Par evran, le 11/03/2012 à 13:07

Bonjour maitre, nous avons vendu notre mercedes (boite de vitesse automatique annee 2004) à un particulier. 1 semaine après cette personne nous contacte pour nous dire que la voiture ne veux pas démarrer et que chez le concessionnaire mercedes à nancy ils ont constatés un gros défaut électronique et lui on donné un "rapport" et nous dit poursuivre en justice pour vice caché. Cette voiture à passé le ct le jour meme, sans souci, carnet d'entretien et toutes les factures que nous avions ont les lui à donné. Que doit-on faire doit-on avoir peur de ces intimitatioins. Merci de votre réponse. Ne faite pas attention aux fauts d'ortho et grammaire.

Par razor2, le 12/03/2012 à 10:09

Bonjour, l'acheteur doit apporter la preuve de l'existence d'un vice caché. Le décréter n'est pas suffisant.

Pour qu'il y ait vice caché, il faut qu'il y ait un problème qui:

- 1- n'était pas décelable lors de l'examen du véhicule
- 2- rende la voiture impropre à son utilisation, ou réduise fortement celle ci.
- 3- existait au moment de la vente.

L'acheteur doit prouver celà, par une expertise à laquelle vous devrez être convié par LRAR.

Vous pouvez, pour l'instant, lui répondre que vous ne donnerez pas une suite favorable à sa demande.

Si vous avez une protection juridique, contactez là.